



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2005

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2005 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Lorraine Rozon
- Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Michel St-Louis et Gaëtan Ménard.

Monsieur le conseiller Gaëtan Aubé est absent.

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

M^e Karl Sacha Langlois, greffier adjoint intérimaire agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-175-05 Ouverture de la séance

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'ouvrir la séance du 5 avril 2005. Il est 20 h 07

Adoptée à l'unanimité.

04-176-05 Ordre du jour

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Lorraine Rozon

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

04-175-05 Ouverture de la séance

04-176-05 Ordre du jour

2. Dépôt de la correspondance

3. Administration et greffe

04-177-05 Adoption de procès-verbaux

3.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

3.2. Opérations Immobilières

3.3. Autres sujets

04-178-05 Journée de levée de fonds Premiers Répondants

4. Finances

04-179-05 Adoption des comptes

04-180-05 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2004

5. Urbanisme

5.1. Demande de modification au zonage assujettie à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et Demande de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

04-181-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2045, avenue Bédard – Construction d'une habitation unifamiliale (révision)

04-182-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – lot 1 677 013, chemin Sainte-Angélique (coin Sainte-Angélique et de Mon-Village) – Déplacement d'une maison existante qui sera convertie à des fins de restaurant

04-183-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2662, côte Saint-Charles – Agrandissement de la station Ultramar

04-184-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 361-62 chemin Sainte-Angélique – Construction d'un bâtiment commercial

5.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

04-185-05 Échange de terrains – Projet Sandcastle

5.3. Autres sujets

04-186-05 Contrat pour la numérisation de la matrice graphique

04-187-05 Nomination d'un inspecteur chargé de l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture

04-188-05 Demande de nom de rue

04-189-05 Programme de foresterie urbaine - Plantation d'arbres d'espèces indigènes

04-190-05 Plantation dans la zone tampon – Lot 72

6. Services techniques

6.1. Autorisation de dépenses

04-191-05 Affectation de 12 000 \$ du surplus accumulé pour compléter l'aménagement du terrain sportif situé au parc Saint-Robert

04-192-05 Réfection du terrain sportif Westwood 1

6.2. Conclusion de contrats

04-193-05 Contrat pour la fourniture de panneaux de signalisation routière pour l'année 2005

04-194-05 Contrat pour la fourniture de terreau et l'aménagement de terrains sportifs

04-195-05 Contrat pour la fourniture de gazon en rouleaux pour l'aménagement de terrains sportifs

04-196-05 Contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière liquide pour l'année 2005

04-197-05 Contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation au parc Westwood 1

04-198-05 Conclusion d'un contrat pour la réalisation de forages d'exploration dans le secteur Sainte-Angélique (Puits no. 8)

04-199-05 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour l'ingénierie des projets de pavage de l'année 2005

6.3. Acceptation de plans

04-200-05 Acceptation des plans déposés dans le cadre du développement des lots 603 partie et 604 partie

6.4. Réception de travaux

04-201-05 Réception provisoire des travaux réalisés dans le développement domiciliaire sur le lot 209 Projet « LES HABITATIONS DU SENTIER ÉQUESTRE » phase 1

04-202-05 Réception définitive – Collecte de drains français Secteurs rues des Mimosas et des Arbrisseaux

6.5. Autres sujets

04-203-05 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel (chlorure de sodium) pour le déglacage des chaussées pour les années 2005 à 2008 inclusivement

04-204-05 Demande de soumissions sur invitation Fourniture de béton bitumineux pour l'année 2005

04-205-05 Demande de soumissions sur invitation Marquage de la chaussée pour l'année 2005

04-206-05 Demande de soumissions sur invitation Fourniture d'une tondeuse frontale à grande surface de marque John Deere

04-207-05 Demande de soumissions pour la fourniture d'un camion à benne 10 (dix) roues

04-208-05 Surdimensionnement réseau d'aqueduc Développement domiciliaire du lot 74 sur la rue

Yearling et les places du Louvet, du Sorrel et de Ventura

7. Loisirs

- 04-209-05 Contrat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc municipal
- 04-210-05 Contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction du nouveau chalet, au parc Westwood
- 04-211-05 Contribution pour une participation au championnat canadien de ringuette
- 04-212-05 Assistance financière pour l'organisation d'un tournoi de hockey bénéfice.

8. Sécurité incendie

- 04-213-05 Conclusion d'un contrat pour la fourniture d'une autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie

9. Ressources humaines

9.1. Ouvertures de postes, embauches et nomination

- 04-214-05 Embauche de journaliers saisonniers au Service des travaux publics
- 04-215-05 Embauche d'étudiants au Service des travaux publics
- 04-216-05 Ouverture de poste aux Services techniques
- 04-217-05 Embauche d'un capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie
- 04-218-05 Embauche d'un instructeur pour les pompiers au Service de sécurité incendie
- 04-219-05 Embauche d'une étudiante comme préposée au Service d'urbanisme et zonage
- 04-220-05 Embauche d'un journalier régulier au Service des travaux publics
- 04-221-05 Engagement du personnel pour l'été 2005
- 04-222-05 Embauche de monitrices et de moniteurs pour l'été 2005
- 04-223-05 Permanence d'emploi Technicienne en informatique

9.2. Contrat et entente

- 04-224-05 Conclusion de l'entente de travail particulière avec les membres de la direction générale

9.3. Autres sujets

- 04-225-05 Fixation de la rémunération du personnel électoral lors des élections municipales de novembre 2005

10. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 04-226-05 Adoption du projet de règlement numéro 727-P1, modifiant le règlement de zonage afin de permettre la réalisation d'un PAE sur les lots 577 à 581
- 04-227-05 Adoption du règlement numéro 724 décrétant la fermeture d'une partie de la côte Saint-Charles
- 04-228-05 Adoption du règlement numéro 725 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un 8e puits de captage d'eau potable dans le secteur Sainte-Angélique
- 04-229-05 Adoption du règlement numéro 726 décrétant l'exécution de travaux de chloration pour les puits Saint-Louis et Charlebois

11. Dépôt de documents**12. Période de questions allouée aux membres du conseil****13. Période de questions allouée aux personnes présentes****14. Certificats de crédit****15. Ajournement de la séance**

- 04-230-05 Ajournement de la séance

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

04-177-05 Adoption de procès-verbaux
--

ATTENDU QUE la greffière adjointe a préparé les documents suivants :

- [1.] le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 8 mars 2005;
- [2.] le procès-verbal de la séance du conseil du 8 mars 2005, ajournée au 22 mars 2005;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité.

45873

**3.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

3.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

3.3. AUTRES SUJETS

**04-178-05 Journée de levée de fonds _ Premiers
Répondants**

ATTENDU l'article 6 de l'entente intervenue entre la Ville et L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE (premiers répondants) le 8 juillet 2003;

ATTENDU QUE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE désire organiser une journée de levée de fonds par sollicitation auprès des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lorraine Rozon
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE à tenir une journée de levée de fonds par sollicitation auprès des automobilistes à l'intersection de l'avenue Bédard et du chemin Sainte-Angélique le samedi 30 avril 2005.

De demander à la Sûreté du Québec d'assurer le contrôle de la circulation pendant la tenue de cet événement.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. FINANCES

04-179-05 Adoption des comptes

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 3 en date du 31 mars 2005	764 388,33 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 3 en date du 31 mars 2005	198 794,96 \$
TOTAL	963 183,29 \$

Adoptée à l'unanimité.

**04-180-05 Dépôt du rapport financier et du rapport
du vérificateur au 31 décembre 2004**

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

5. URBANISME**5.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE
ASSUJETTIE À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

04-181-05	Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2045, avenue Bédard – Construction d'une habitation unifamiliale (révision)
------------------	--

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre antérieure, le comité avait déjà recommandé l'acceptation du PIIA pour la construction de la maison;

ATTENDU QUE le conseil a accepté le PIIA pour la construction de la maison par la résolution n° 08-388-04;

ATTENDU QUE le propriétaire a modifié son plan pour que les portes de garage soient maintenant du côté de l'élévation latérale droite;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au déplacement des portes de garage sur l'élévation latérale droite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relativement au déplacement des portes de garage sur l'élévation latérale droite, le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

45875

04-182-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – lot 1 677 013, chemin Sainte-Angélique (coin Sainte-Angélique et de Mon-Village) – Déplacement d'une maison existante qui sera convertie à des fins de restaurant

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le déplacement d'une maison existante qui sera convertie à des fins de restaurant;

ATTENDU QU' une maison existante, actuellement située sur le territoire de Hudson, sera déplacée sur le chemin Sainte-Angélique à l'intersection de la rue de Mon-Village pour être utilisée à des fins de restaurant;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera peint en jaune, les fenêtres et les portes seront remplacées par un modèle identique et la galerie de bois sera remplacée par une galerie de béton;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande :

- que la hauteur de la galerie de béton ne dépasse pas 18 pouces et que celle-ci soit construite de manière à ne pas modifier le caractère et le style architectural de la propriété;
- qu'il n'y ait qu'une seule entrée au stationnement et que celle-ci soit localisée sur la rue de Mon-Village;
- que le stationnement, situé sur le côté droit, soit reculé par rapport au chemin Sainte-Angélique et à l'alignement avant du bâtiment;
- que le stationnement situé du côté gauche soit retiré;
- que les arbres, situés en front du chemin Sainte-Angélique, soient conservés;

ATTENDU QU' en tenant compte des recommandations précédentes, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'implantation d'une résidence existante sur le terrain situé à l'intersection du chemin Sainte-Angélique et de la rue de Mon-Village;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De ne pas restreindre le projet à une seule entrée. Toutefois, l'accès situé sur le chemin Sainte-Angélique devra être déplacé vers le sud du terrain et ne pourra servir que pour entrer dans le stationnement.

D'entériner les autres recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à l'implantation d'une résidence existante sur le terrain situé à l'intersection du

45876

chemin Sainte-Angélique et de la rue de Mon-Village, le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

04-183-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2662, côte Saint-Charles – Agrandissement de la station Ultramar

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la station service;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre antérieure, le comité avait déjà recommandé l'acceptation du PIIA pour l'agrandissement de la marquise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment principal, le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

04-184-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 361-62 chemin Sainte-Angélique _ Construction d'un bâtiment commercial

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

5.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

04-185-05 Échange de terrains – Projet Sandcastle

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

5.3. AUTRES SUJETS**04-186-05 Contrat pour la numérisation de la matrice graphique**

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

04-187-05 Nomination d'un inspecteur chargé de l'application de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture*

ATTENDU QUE selon les pouvoirs conférés par la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture*, la Ville peut procéder à la destruction des mauvaises herbes sur les terrains vacants;

ATTENDU QU' à cette fin, la Ville peut nommer un ou des inspecteurs avant le 1^{er} mai selon les termes de l'article 7 de la loi mentionnée ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

De nommer monsieur NICOLAS GIRARD, agent d'inspection (réglementation) du Service d'urbanisme et zonage, à titre d'inspecteur chargé de l'application de la section IV « Mauvaises herbes » de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture*.

Adoptée à l'unanimité.

04-188-05 Demande de nom de rue

ATTENDU QUE la table de travail a analysé une demande de nom pour une nouvelle rue à construire dans le secteur P-209;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'accepter le nom de rue suivant :

- Rue de l'Étrier

Adoptée à l'unanimité.

04-189-05 Programme de foresterie urbaine - Plantation d'arbres d'espèces indigènes

ATTENDU QUE la Ville n'a pas reçu l'appui financier demandé dans le cadre du programme *Ma rue, mes arbres* de la Fondation canadienne de l'arbre;

ATTENDU QUE la ville désire quand même mettre en place et réaliser un programme de foresterie urbaine incluant la plantation d'arbres d'espèces indigènes, l'entretien et l'éducation du public;

45878

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Lorraine Rozon
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.600, du fonds général pour l'achat d'arbres.

Adoptée à l'unanimité.

04-190-05 Plantation dans la zone tampon – Lot 72

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

6. SERVICES TECHNIQUES**6.1. AUTORISATION DE DÉPENSES****04-191-05 Affectation de 12 000 \$ du surplus accumulé pour compléter l'aménagement du terrain sportif situé au parc Saint-Robert**

ATTENDU QUE selon une estimation des coûts, les sommes autorisées par la résolution numéro 09-438-04 pour défrayer les frais d'aménagement seront vraisemblablement insuffisants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser une dépense supplémentaire de 12 000 \$ pour compléter l'aménagement du terrain sportif situé au parc Saint-Robert et d'affecter une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2004 pour financer les coûts de l'aménagement de ce terrain.

Adoptée à l'unanimité.

04-192-05 Réfection du terrain sportif Westwood 1

ATTENDU QUE la surface de jeu du terrain sportif Westwood 1 doit être réhabilitée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, taxes incluses, à même le surplus accumulé de la Ville au 31 décembre 2004 pour la réfection du terrain sportif Westwood 1.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. CONCLUSION DE CONTRATS**04-193-05 Contrat pour la fourniture de panneaux de signalisation routière pour l'année 2005**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 mars 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville pour la fourniture de panneaux de signalisation routière pour l'année 2005;

ATTENDU QUE les services techniques ont procédé à l'analyse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'octroyer le contrat quant à la fourniture de panneaux de signalisation routière, pour l'année 2005, à la compagnie Martech inc., plus basse soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires inscrits à l'offre pour un total de 8 256,23 \$ taxes incluses selon la formule de soumission.

À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.355.00.699 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

04-194-05 Contrat pour la fourniture de terreau et l'aménagement de terrains sportifs

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement.

04-195-05 Contrat pour la fourniture de gazon en rouleaux pour l'aménagement de terrains sportifs

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 mars 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la fourniture de gazon en rouleaux pour l'aménagement de terrains sportifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'octroyer le contrat quant à la fourniture de gazon en rouleaux pour l'aménagement de terrains sportifs à la compagnie Gazonnière Bastien et Fils inc., plus basse soumissionnaire conforme, selon un prix unitaire de 0,206 \$/pi² taxes et transport inclus.

Aux fins de l'aménagement du terrain sportif situé au parc Saint-Robert, autoriser une dépense maximale de 22 093 \$, taxes incluses, à même les sommes réservées à cette fin par la résolution numéro 09-438-04 et 04-191-05.

45880

Aux fins de la réfection du terrain sportif Westwood 1 autoriser une dépense maximale de 17 600 \$, taxes incluses, à même les sommes réservées à cette fin par la résolution numéro 04-192-05.

Adoptée à l'unanimité.

04-196-05 Contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière liquide pour l'année 2005

ATTENDU QUE des soumissions publiques (conjointes avec la ville de Vaudreuil-Dorion) ont été ouvertes le 29 mars 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière liquide pour l'année 2005;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lorraine Rozon
Appuyé par Michel St-Louis

D'octroyer le contrat quant à la fourniture, au transport et à l'épandage d'abat-poussière liquide pour l'année 2005 à la compagnie Multi Routes inc., plus basse soumissionnaire conforme avec un prix unitaire de 0,258 \$/litre, plus taxes pour un total de 94 964,64 \$, taxes incluses, selon la formule de soumission.

À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 40 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 2.320.00.600 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

04-197-05 Contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation au parc Westwood 1

ATTENDU QUE le conseil municipal désire obtenir et installer un système pour l'irrigation du terrain sportif Westwood 1;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation au parc Westwood 1.

D'octroyer le contrat quant à la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation au parc ci-dessus à la compagnie S.A.S. Irrigation, selon un prix, taxes incluses, de 15 988,48 \$.

Aux fins de la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation du terrain sportif Westwood 1, autoriser une dépense maximale de 17 000.00 \$, taxes incluses, à même les sommes réservées à cette fin par la résolution numéro 04-192-05.

Adoptée à l'unanimité.

45881

04-198-05 Conclusion d'un contrat pour la réalisation de forages d'exploration dans le secteur Sainte-Angélique (Puits no. 8)

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la réalisation de forages d'exploration, soit le creusage et l'aménagement de six puits d'observation pour l'eau potable dans le secteur Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE la firme TECHNO REM INC a procédé à l'analyse des offres et a confirmé le nom du plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Lorraine Rozon

D'octroyer le contrat quant à la réalisation des travaux ci-dessus à la compagnie Forage Métropolitain Inc. plus basse soumissionnaire conforme au montant réajusté de 69 359,96 \$, taxes incluses, selon la formule de soumission.

D'autoriser une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.413.00.700.

Adoptée à l'unanimité.

04-199-05 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour l'ingénierie des projets de pavage de l'année 2005

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 mars 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour les projets de pavage 2005 (règlements d'emprunt numéro 711 à 713 inclusivement, 715 à 717 inclusivement et numéros 719 à 723 inclusivement);

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer, conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et des Régions, des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessus, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie à la firme GÉNIVAR GROUPE CONSEIL INC., car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie quant aux projets de pavage 2005 à la firme GÉNIVAR GROUPE CONSEIL INC. sous réserve de la condition ci-dessus mentionnée.

45882

D'autoriser une dépense maximale de 85 814,40 \$, taxes incluses, en tenant compte de la répartition suivante pour chacun des différents projets où les montants inscrits ne comprennent pas les taxes :

Règlement numéro 711	11 175,00 \$
Règlement numéro 712	3 725,00 \$
Règlement numéro 713	2 020,00 \$
Règlement numéro 715	2 980,00 \$
Règlement numéro 716	1 980,00 \$
Règlement numéro 717	14 300,00 \$
Règlement numéro 719	7 800,00 \$
Règlement numéro 720	10 700,00 \$
Règlement numéro 721	1 500,00 \$
Règlement numéro 722	6 650,00 \$
Règlement numéro 723	11 775,00 \$

D'autoriser le paiement des sommes ci-dessus à même chacun des règlements d'emprunt listés.

Adoptée à l'unanimité.

6.3. ACCEPTATION DE PLANS

04-200-05 Acceptation des plans déposés dans le cadre du développement des lots 603 partie et 604 partie

ATTENDU QUE la firme LES CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET EN GESTION URBAINE (CDG) INC. a déposé les plans relatifs à la construction d'infrastructures d'aqueduc, de drainage et de fondation de rue sur les lots 603-13, 604-46 et une partie de la rue du Bordelais;

ATTENDU les recommandations du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

D'accepter les plans numéro 007-554-18, feuillets numéros 1, 2 et 3, révision A, préparé par la firme ci-dessus nommée et datés du mois de mars 2005.

D'autoriser cette firme à présenter ce plan au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation car il ne contrevient pas aux règlements municipaux.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le document « Demande et engagement ».

Adoptée à l'unanimité.

6.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**04-201-05 Réception provisoire des travaux réalisés dans le développement domiciliaire sur le lot 209 _ Projet « LES HABITATIONS DU SENTIER ÉQUESTRE » phase 1**

ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur les rues lot 209-1, 209-6, 209-16, 209-44, et 209-45 a eu lieu le 17 mars 2005;

ATTENDU QUE la firme LES CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDG) INC. recommande de procéder à la réception provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

De procéder à la réception provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur les rues précédemment mentionnées.

D'autoriser la remise de la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux à la compagnie LES HABITATIONS DU SENTIER ÉQUESTRE INC. (ci-dessous : le promoteur) en échange d'une nouvelle garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux et valide jusqu'à leur réception définitive.

D'acquérir à titre gratuit les lots numéros 209-1, 209-6, 209-16, 209-44, et 209-45 au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

De mandater le notaire GILLES ROY de la firme BELLIVEAU, SAUVÉ, ROY pour préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le promoteur. Les frais des services professionnels de M^e Roy et les coûts de publication de l'acte sont à la charge exclusive du promoteur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de cession à intervenir.

Adoptée à l'unanimité.

04-202-05 Réception définitive – Collecte de drains français Secteurs rues des Mimosas et des Arbrisseaux

ATTENDU QUE l'inspection définitive des travaux de collecte de drains français sur la rue des Mimosas et une partie de la rue des Arbrisseaux, a eu lieu le 1^{er} juillet 2004;

ATTENDU QUE LES CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDG) INC. recommande de procéder à l'acceptation définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Lorraine Rozon

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de collecte de drains français sur la rue des Mimosas et une partie de la rue des Arbrisseaux .

D'autoriser la remise de la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux aux promoteurs LA GARANTIE DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE L'APCHQ et LES CONSTRUCTIONS GRILLI ET MÉNARD INC.

Adoptée à l'unanimité.

6.5. AUTRES SUJETS

04-203-05 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel (chlorure de sodium) pour le déglacage des chaussées pour les années 2005 à 2008 inclusivement
--

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Lorraine Rozon

De confier à l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'UMQ), pour les années 2005 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la ville;

Si l'UMQ adjudge un contrat, la ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des

45885

charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

Pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

La ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, tel qu'il apparaît dans le cahier des charges annuel publié sur le site de l'UMQ;

Copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité.

04-204-05 Demande de soumissions sur invitation _ Fourniture de béton bitumineux pour l'année 2005
--

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser le directeur des Services techniques à demander des soumissions sur invitation quant à la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2005.

Les documents de soumissions seront disponibles à partir du 11 avril 2005. Les soumissions devront être déposées avant 10 h le mardi 26 avril 2005 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

04-205-05 Demande de soumissions sur invitation _ Marquage de la chaussée pour l'année 2005

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser le directeur des Services techniques à demander des soumissions sur invitation pour le marquage de la chaussée au cours de l'année 2005.

Les documents de soumissions seront disponibles à partir du 11 avril 2005. Les soumissions devront être déposées avant 10 h le mardi 26 avril 2005 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

04-206-05 Demande de soumissions sur invitation _ Fourniture d'une tondeuse frontale à grande surface de marque John Deere
--

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser le directeur des Services techniques à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'une tondeuse frontale à grande surface de marque John Deere.

45886

Les documents de soumissions seront disponibles à partir du 11 avril 2005. Les soumissions devront être déposées avant 10 h le mardi 26 avril 2005 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

04-207-05	Demande de soumissions pour la fourniture d'un camion à benne 10 (dix) roues
------------------	---

Il est proposé par Lorraine Rozon
Appuyé par Gaëtan Ménard

De demander des soumissions conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la fourniture d'un camion à benne 10 (dix) roues.

Les soumissions devront être déposées avant 10 h le mardi 26 avril 2005 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'appel d'offres dans un système électronique, s'il y a lieu, et dans un journal à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-208-05	Surdimensionnement réseau d'aqueduc Développement domiciliaire du lot 74 sur la rue Yearling et les places du Louvet, du Sorrel et de Ventura
------------------	--

ATTENDU QUE Développements Mimaso inc. ont demandé le remboursement relatif au surdimensionnement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Yearling (lot 74-42) ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande d'accepter le remboursement des frais relatifs au surdimensionnement des conduites d'aqueduc pour la fourniture uniquement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'accepter les recommandations du directeur des services techniques et de procéder au remboursement d'une somme de 5 444,66 \$ à la compagnie Développements Mimaso inc. correspondant aux frais relatifs au surdimensionnement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Yearling (lot 74-42) ;

D'autoriser la dépense et le paiement de 5 444,66 \$ à même les sommes réservées pour surdimensionnement par la résolution 12-451-97.

Adoptée à l'unanimité.

7. LOISIRS

04-209-05 Contrat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc municipal

ATTENDU la résolution 03-142-05;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été ouvertes le 29 mars 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le maire Paul Carzoli
Appuyé par tous les membres du conseil

D'octroyer le contrat quant à la fourniture et l'installation d'un jardin de structures aquatiques à la compagnie Ciment projeté et piscines Orléans inc., plus basse soumissionnaire conforme, selon un prix, taxes incluses, de 205 118,33 \$.

À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 235 000 \$, taxes incluses, incluant les travaux de drainage, de terrassement et tout autre aménagement requis à même le surplus accumulé au 31 décembre 2004.

Adoptée à l'unanimité.

04-210-05 Contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction du nouveau chalet, au parc Westwood

ATTENDU QUE la Ville souhaite aménager un chalet pouvant desservir les nombreux utilisateurs du parc Westwood;

ATTENDU QUE la firme Poirier Fontaine architectes, nous recommande les services des firmes suivantes, quant aux services d'ingénierie division structure et division mécanique et électricité en vue de la construction d'un nouveau chalet au parc Westwood ;

ATTENDU QUE les articles 573.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes permettent d'accorder un contrat de gré à gré dans les présentes circonstances;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

D'octroyer le contrat quant aux services d'ingénierie division structure en vue de la construction du nouveau chalet au parc Westwood à la firme MPA GROUPE-CONSEIL INC., pour un montant total de 6 211,35 \$ taxes incluses ;

D'octroyer le contrat quant aux services d'ingénierie division mécanique et électricité en vue de la construction du nouveau chalet au parc Westwood à la firme JACQUES MONDOR INGÉNIEURS pour un montant total maximal de 9 777,13 \$ taxes incluses;

45888

D'autoriser la dépense au montant maximal de 15 988,48 \$ taxes incluses à même le surplus accumulé au 31 décembre 2004 .

Adoptée à l'unanimité.

04-211-05 Contribution pour une participation au championnat canadien de ringuette

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière afin de permettre à une résidante de participer au championnat canadien de ringuette, en avril prochain à Winnipeg;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la politique d'intervention en loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser une assistance financière de 100 \$ et son paiement à JULIE MÉNARD afin de contribuer à sa participation au championnat canadien de ringuette, en avril prochain à Winnipeg.

La dépense ci-dessus autorisée sera payée à même le poste budgétaire numéro 02.701.92.970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

04-212-05 Assistance financière pour l'organisation d'un tournoi de hockey bénéfice.

ATTENDU QUE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR HUDSON, RIGAUD, SAINT-LAZARE organise un tournoi de hockey bénéfice au profit des deux hôpitaux pour enfants de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Lorraine Rozon

D'autoriser une assistance financière de 100 \$ et son paiement à L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR HUDSON, RIGAUD, SAINT-LAZARE, pour l'organisation d'un tournoi de hockey au profit des deux hôpitaux pour enfants de Montréal;

La dépense ci-dessus autorisée sera payée à même le poste budgétaire numéro 02.701.92.970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

04-213-05 Conclusion d'un contrat pour la fourniture d'une autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie
--

ATTENDU QUE des soumissions sur appel d'offres public ont été ouvertes le 11 février 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la fourniture d'une autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU' à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le directeur du Service sécurité incendie recommande d'octroyer un contrat à la compagnie Camions Carl Thibault Inc., car celle-ci a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'octroyer le contrat quant à la fourniture d'une autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie à la compagnie Camions Carl Thibault Inc. au montant de 140 212,02 \$, taxes incluses.

Ladite dépense sera financée à même le règlement d'emprunt 705 décrétant l'achat d'une autopompe-citerne et un emprunt de 180 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1. *OUVERTURES DE POSTES, EMBAUCHES ET NOMINATION*

04-214-05 Embauche de journaliers saisonniers au Service des travaux publics

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement.

04-215-05 Embauche d'étudiants au Service des travaux publics
--

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement.

04-216-05 Ouverture de poste aux Services techniques

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande au conseil municipal d'ouvrir le poste suivant :

un (1) poste d'étudiant aux Services techniques pour une durée de 16 semaines se terminant au plus tard le 16 septembre 2005;

ATTENDU QUE des sommes suffisantes ont été prévues aux postes budgétaires numéros 02.320.00.149 et 02.413.00.149 du fonds général de la Ville;

45890

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

De réaliser toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste mentionné ci-dessus dans les meilleurs délais.

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.341 du fonds général de la Ville afin notamment de publier l'offre d'emploi.

ADOPTÉE à l'unanimité.

04-217-05 Embauche d'un capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement.

04-218-05 Embauche d'un instructeur pour les pompiers au Service de sécurité incendie

ATTENDU les besoins de formation du service de sécurité incendie en regard du *Règlement pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a à son emploi un instructeur qualifié pour donner de la formation reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Brigitte Asselin

De retenir les services de monsieur Philippe Marcoux à titre d'instructeur des pompiers du Service de sécurité incendie de la ville;

D'autoriser le maire et la directrice générale à négocier une entente de service particulière entre la ville et monsieur Marcoux mentionnant, entre autre, un taux horaire de 30 \$ / heure accordé à monsieur Marcoux uniquement dans le cadre des sessions de formation données aux employés du Service de sécurité incendie de la ville.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente particulière de service à intervenir.

Adoptée à l'unanimité.

04-219-05 Embauche d'une étudiante comme préposée au Service d'urbanisme et zonage
--

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme et zonage doit retenir les services d'un étudiant durant la période estivale en raison d'un surcroît de travail;

45891

ATTENDU QUE madame ALEXANDRA LEMIEUX a occupé ce poste durant l'été 2004 à la satisfaction de la direction du Service d'urbanisme;

ATTENDU la résolution numéro 01-013-05.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Lorraine Rozon

D'embaucher madame ALEXANDRA LEMIEUX à titre d'étudiante comme préposée au Service d'urbanisme et zonage pour une période maximale de 17 semaines.

Les conditions de travail de madame Lemieux sont celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*, sous réserve des précisions ci-dessous :

- L'horaire de travail est de 35 heures / semaine, réparties du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h;
- la rémunération est de 11,75 \$ / h (étudiant de niveau collégial), soit le taux horaire prévu à la politique salariale pour l'embauche d'étudiant durant les périodes estivales des années 2005, 2006 et 2007.

Adoptée à l'unanimité.

04-220-05 Embauche d'un journalier régulier au Service des travaux publics
--

ATTENDU QUE le Service des travaux publics doit embaucher un journalier régulier afin de répondre à ses besoins à la suite de la démission de monsieur DONALD ROZON;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De nommer la personne suivante à titre de journalier régulier :

- M. STÉPHANE YARGEAU, à compter du mercredi 06 avril 2005;

Les conditions de travail du salarié ci-dessus identifié sont celles prévues à la convention collective de travail de l'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 (Cols bleus).

Adoptée à l'unanimité.

04-221-05 Engagement du personnel pour l'été 2005

ATTENDU QUE les postes suivants ont été publicisés à l'intérieur du bulletin Liaisons;

ATTENDU QU' un comité de sélection composé du directeur et de la directrice-adjointe du service des loisirs a procédé à l'évaluation des candidats et candidates;

ATTENDU la résolution numéro 01-013-05;

45892

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Lorraine Rozon

D'engager les personnes suivantes pour l'été 2005 aux salaires et conditions suivantes :

Poste	nombre de postes	salaire/hh/sem	nombre de semaines
Préposé aux horaires de tennis (débutant le 2 mai et se terminant le 30 septembre)	3	15,00 \$/sem.	22
Préposé aux terrains sportifs(Saddlebrook) (debutant le 9 mai et se terminant le 28 août 2005)	1	9,25 \$/h/15 h	16
Surveillant de parc (débutant le 11 avril et se terminant le 30 octobre)	1	10,00 \$/h/32	29
Surveillant de parc (débutant le 11 avril et se terminant le 30 octobre)	1	10,00 \$/h/24	29
Préposé aux horaires terrains de balle (débutant le 4 avril et se terminant le 16 octobre)	1	9,25 \$/h/7	28

Préparation des terrains sportifs (Saddlebrook)
MATTHEW TOSAJ

Préposés aux horaires de tennis
VINCENT FOURNIER (parc municipal)
MELISSA MARGINSON (parc Saddlebrook)
GUILLAUME THÉORÊT (parc Vallée-Chaline)

Surveillant de parc (municipal)
MARC MAILLET
JÉRÉMIE MARTIN

Préposé aux terrains de balle (parc municipal et Saddlebrook)
MARC MAILLET

Adoptée à l'unanimité.

04-222-05 Embauche de monitrices et de moniteurs pour l'été 2005
--

ATTENDU QUE les postes de moniteurs été 2005 ont été publiés à l'intérieur d'un journal régional, et dans le bulletin municipal;

ATTENDU QU' un comité de sélection formé du directeur et de la directrice adjointe du Service des loisirs a procédé à l'évaluation des candidats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

45893

D'embaucher les personnes ci-dessous à titre de monitrices ou de moniteurs pour une période maximale de huit (8) semaines, soit du 20 juin au 12 août 2005, sous réserve des précisions suivantes :

NOM	NOMBRE D'HEURES / SEMAINE	SALAIRE HORAIRE (\$)
Marie-Claude Bergeron	40	9.75
Julie Ballester	40	9.75
Virginie Roy-Montpellier	40	9.75
Mélanie Portelance	35 / Service de garde	9.25
Melinda Asselin	40	9.75
Sophie Vaillancourt	35 / Service de garde	9.25
Josiane Pepin	40	9.75
Marie-Eve Robillard	40	9.75
Christelle Martin	40 / Service de garde Responsable	9.75
Jessica Dame	40 / Service de garde Responsable	9.75
Sarah Bubenko	40	9.75
Thalia Aubé	40	9.75
Daniel Clément	40	9.75
Michael Daniel Bianco	40	9.75
Vincenzo Cutrone	40	9.75
Audrey Gauthier	40	9.75
Pierre-Luc Pilon	40	9.75
Olivier Robillard	40	9.75
Analie Quenneville	40	9.75
Martin Laframboise	40 - Club Ados	10.25
Nicolas Lévesque	40	9.75
Sarah Philipps	40	9.25
Amélie Rhéaume	40	9.25
Pierre Langlois	40	9.25
Marie Robichaud	40	9.25
Mélissa Mayer	40	9.25
Mélissa Leboeuf	40	9.75
Karine Morin	40	9.75
Alexandre Pelletier	40	9.25
Krystel Gaillard	40 / Service de garde Responsable	9.75
Isabelle Leroux	35 / Service de garde	9.25
Michelle St-Cyr-Massé	35 / Service de garde	9.25
Émannelle Rheault	40	9.25
Barbara Felx-Leduc	40 / Service de garde Responsable	9.75
Valérie St-Amant	35 / Service de garde	9.25
Isabelle Lévesque	40	9.25
Tina Cutrone	40	9.25
Larissa Atamanchuk	40	9.25
Émilie Beauchamp	40	9.25
Chris Pateridis	40	9.25
Victoria Rand	35 / Service de garde	9.25
Sophie Gauthier	35 / Service de garde	9.25
Brittany Maisonneuve	40	9.75
Dru Langendorf	40	9.25
Anick Bourbonnais	40	9.25
Amélie Chevrier	40	9.25
Audrey Brabant	35 / Service de garde	9.25
Geneviève Paquin	40	9.25
Meagan Pounder	35 / Service de garde	9.25
Eric Laursen	35 / Service de garde	9.25

Accompagnateurs d'enfants handicapés.

Heures à déterminer selon la subvention de Zone Loisir Montérégie.
Subvention à recevoir en juin.

45894

NOM	NOMBRE D'HEURES / SEMAINE	SALAIRE HORAIRE (\$)
-----	---------------------------------	-------------------------

Nous estimons à environ 35 heures semaine par employés.

Mylène Pepin	Env 35 / Accompagnateur	9.75
Nadine Langevin	Env 35 / Accompagnateur	9.75
Matthew Tosaj	Env 35 / Accompagnateur	9.75
Ariane Duguay	Env 35 / Accompagnateur	9.75

D'autoriser également l'embauche de ces personnes pour les dates suivantes; 29 mai, Cyclo-tour (10h), 11 et 12 juin, formation (14h), et sur appel jusqu'au mois d'avril 2006 pour travailler lors des activités de loisir. À ces occasions, leur taux horaire sera de 9,25 \$.

D'autoriser la dépense et le paiement des salaires à même le poste budgétaire numéro 02.701.50.149 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

04-223-05 Permanence d'emploi _ Technicienne en informatique

ATTENDU la résolution no 10-507-04;

ATTENDU QUE la directrice générale évalue que madame Amal Lila Ouchia a complété avec succès sa période de probation au poste de technicienne en informatique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De confirmer la permanence d'emploi de madame Amal Lila Ouchia au poste de technicienne en informatique, à compter du 8 avril 2005.

ADOPTÉE à l'unanimité.

9.2. CONTRAT ET ENTENTE

04-224-05 Conclusion de l'entente de travail particulière avec les membres de la direction générale
--

ATTENDU QUE l'entente de travail particulière des membres de la direction générale est échue depuis le 31 décembre 2003 ;

ATTENDU QUE les représentants du conseil et des membres de la direction générale ont négocié le renouvellement de cette entente ;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de l'entente conclue et désire l'entériner ;

EN CONSÉQUENCE :

45895

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

D'entériner l'entente de travail particulière des membres de la direction générale de la Ville, datée du 5 avril 2005.

D'autoriser le maire à signer l'entente ci-dessus.

De mandater la directrice générale à appliquer l'entente de travail particulière des membres de la direction générale.

Adoptée à l'unanimité.

9.3. AUTRES SUJETS

04-225-05	Fixation de la rémunération du personnel électoral lors des élections municipales de novembre 2005
------------------	---

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 6 novembre 2005 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QU' à cette fin, la ville aura besoin d'embaucher du personnel électoral pour la tenue des élections et de rémunérer celui-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

D'accorder la rémunération suivante pour le personnel électoral lors des élections municipales de novembre 2005, à savoir :

Présidente d'élection

Pour l'ensemble de ses fonctions, la présidente d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

4 000 \$ dans le cadre d'élection sans opposition, ou;
5 000 \$ dans le cadre d'élection avec scrutin.

Secrétaire d'élection

Pour l'ensemble de ses fonctions, la secrétaire d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

3 000 \$ dans le cadre d'élection sans opposition, ou;
3 750 \$ dans le cadre d'élection avec scrutin.

Scrutateur en chef

Tout scrutateur en chef a le droit de recevoir une rémunération de :

200 \$ pour la journée du vote par anticipation
250 \$ pour la journée du scrutin.

Scrutateur en chef adjoint

Tout scrutateur en chef a le droit de recevoir une rémunération de :

150 \$ pour la journée du vote par anticipation
200 \$ pour la journée du scrutin.

Scrutateur

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de :
150 \$ pour la journée du vote par anticipation;
150 \$ pour la journée du scrutin.

Secrétaire de bureau de vote

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de :
100 \$ pour la journée du vote par anticipation;
110 \$ pour la journée du scrutin.

Membres de la table de vérification

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :
110 \$ pour la journée du vote par anticipation;
120 \$ pour la journée du scrutin.

Préposé à l'information

Tout préposé à l'information a le droit de recevoir une rémunération de :
90 \$ pour la journée du vote par anticipation;
100 \$ pour la journée du scrutin.

Personnel en formation

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ pour toute session de formation.

Trésorière

La trésorière d'élection a, pour la réalisation des tâches suivantes, le droit de recevoir la rémunération suivante :

Rapport de dépenses électorales

Candidat indépendant : 100 \$ / candidat

Parti : 40 \$ / candidat

Rapport financier

Candidat indépendant : 50 \$ / candidat

Parti : 150 \$ / rapport

Autres fonctions : 15 \$ / candidat à l'élection

Adoptée à l'unanimité.

10. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

04-226-05 Adoption du projet de règlement numéro 727-P1, modifiant le règlement de zonage afin de permettre la réalisation d'un PAE sur les lots 577 à 581

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

04-227-05 Adoption du règlement numéro 724 décrétant la fermeture d'une partie de la côte Saint-Charles
--

45897

- ATTENDU la résolution numéro 02-060-05 par laquelle le conseil accepte l'offre d'achat remise par la compagnie Ultramar Ltée pour l'acquisition d'une partie du lot P562;
- ATTENDU QU' à la suite de vérification, il a été constaté que la portion de terrain ainsi vendue fait partie de la Côte Saint-Charles;
- ATTENDU QUE l'article 415 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil d'adopter un règlement afin d'ordonner la fermeture d'une rue existante;
- ATTENDU QU' aucun préjudice n'est causé à quiconque par la fermeture ci-dessus envisagée;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paul Carzoli, lors de la séance du 8 mars 2005;
- ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lorraine Rozon
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'adopter le règlement numéro 724 dont le texte est joint en annexe B.

Adoptée à l'unanimité.

<p>04-228-05 Adoption du règlement numéro 725 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un 8e puits de captage d'eau potable dans le secteur Sainte-Angélique</p>

- ATTENDU QUE les articles 423 et suivants de la Loi sur les cités et villes permettent au conseil d'adopter un règlement afin de pourvoir à l'approvisionnement en eau par puits;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paul Carzoli, lors de la séance du 8 mars 2005;
- ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lorraine Rozon
Appuyé par Paul Laflamme

45898

D'adopter le règlement numéro 725 dont le texte est joint en annexe C.

Adoptée à l'unanimité.

04-229-05 Adoption du règlement numéro 726 décrétant l'exécution de travaux de chloration pour les puits Saint-Louis et Charlebois

ATTENDU QUE les articles 423 et suivants de la Loi sur les cités et villes permettent au conseil d'adopter un règlement afin de pourvoir à l'entretien et à l'administration de puits publics;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paul Carzoli, lors de la séance du 8 mars 2005;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter le règlement numéro 726 dont le texte est joint en annexe D.

Adoptée à l'unanimité.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le greffier adjoint intérimaire dépose :

Procès-verbal d'une consultation publique

Le procès-verbal de la consultation publique du projet de règlement numéro 707, tenue le 8 mars 2005, dont copie est jointe en annexe A.

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 24 mars 2005, dont copie est jointe en annexe E.

Certificats à la suite d'une journée d'accessibilité à des registres

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose les certificats dressés par la directrice générale à la suite de la journée d'accessibilité aux registres des règlements d'emprunt numéros 709-711-712-713-715-716-717 et 719 à 723 inclusivement, tenue le 29 mars 2005.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les douze (12) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Robert Grimaudo 2671, rue Sandmere Saint-Lazare	[1] Demande au Service d'urbanisme qu'il planifie et installe des sentiers sur les terrains privés sujets à développement avant que les entrepreneurs procèdent aux nouvelles constructions de façon à harmoniser les nouveaux projets avec les sentiers.

45900

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Gilles Boudreau 1552, rue du Champagne Saint-Lazare	<p>[1] Demande s'il est possible, en tant que citoyen, d'assister aux séances organisées par la Sûreté du Québec afin de participer aux discussions relativement aux services offerts par celle-ci à la ville.</p> <p>[2] Suggère d'inviter la députée aux séances de discussions de la Sûreté du Québec.</p> <p>[3] Demande si la Sûreté du Québec a remboursé à la ville la totalité des sommes correspondant au trop payé pour les services de celle-ci. Demande si des intérêts ont été versés lors du remboursement.</p> <p>[4] Demande à Madame la conseillère Lorraine Rozon d'assister au prochain « Café-rencontre » organisé par monsieur le maire entre les citoyens et les conseillers. Cette démarche est très appréciée par les citoyens.</p>

14. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

04-179-05	04-189-05	04-191-05	04-192-05
04-193-05	04-195-05	04-196-05	04-197-05
04-198-05	04-199-05	04-207-05	04-208-05
04-209-05	04-210-05	04-211-05	04-212-05
04-213-05	04-216-05	04-222-05	

Le 5 avril 2005,

M^e Lucie Gendron, oma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

15. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

04-230-05 Ajournement de la séance

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

D'ajourner la présente séance comme le permet l'article 326 de la *Loi sur les cités et villes*. De fixer au mardi 19 avril 2005 à 20 h la reprise de la séance. Il est 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A.
Greffier adjoint intérimaire

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (18284).